



Le petit journal du syndicat CGT du Centre Hospitalier de Saint Brieuc Paimpol Tréguier

“Sous l’avalanche ininterrompue d’informations insignifiantes,
plus personne ne sait où puiser les informations
intéressantes.”

≡ **CENTRE HOSPITALIER** ≡
ST-BRIEUC - PAIMPOL - TRÉGUIER

De Bernard Werber / *La révolution des fourmis*

Novembre 2024 Ce petit journal est consultable en numérique sur notre site internet .

Compteur d’heures positives des agents du site de Saint- Brieuc

La direction a envoyé un courrier aux agents qui le désirent **de payer les compteurs d’heures positives au delà de 70 heures à la date du 31/12/2023**. L’enveloppe correspond à 500 000 euros.

Chaque agent peut choisir entre la récupération et le paiement de ces heures.

Le syndicat CGT a demandé à la direction qu’aucune distinction du nombre d’heures ne soit faite et donc que tous les agents puissent bénéficier du paiement de ces heures.

Calcul pour le paiement : $\text{Traitement brut / mois} \times 12 / 1\,820] \times 1,26 = \text{taux horaire heure supplémentaire.}$

Indemnités de nuit pour le personnel de Tréguier et Paimpol

Juin 2024, Le syndicat CGT avait demandé à la direction le paiement des heures de nuit effectuées par le personnel de jour travaillant au-delà de 21 h . Cette demande a été refusé sous prétexte que les négociations sur les indemnités faites en 2023 ne permettaient pas ce versement avant la date de la fusion.

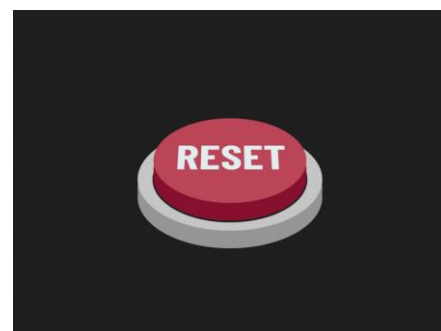


Malgré ce refus de la direction de respecter la réglementation, **Le syndicat CGT va s’orienter sur une démarche juridique.**

Compteur d'heures négatives

Le syndicat CGT avait interpellé la direction en instance sur les heures négatives .(cf. dernier petit journal CGT d'avril 2024) et que celles ci ne pouvaient pas être reportées sur l'année suivante . La direction a enfin décidé de l'appliquer suite à une jurisprudence. Les heures négatives devront être mises à zéro au 31 décembre.

Recommandations : Le syndicat CGT incite les agents à demander à son encadrement , comme il a été prévu en instance , **leurs états compteurs complet (en janvier pour l'année précédente et juin/juillet pour l'année en cours) et ses compteurs simplifiés (au printemps et en automne)**
Pensez aussi à compter vos heures vous-même pour comparer les heures, par exemple sur nos calendriers de poche CGT 2025 !



NBI pour les ASH faisant fonction A.S en EHPAD et USLD

Fin 2023 , la cour d'appel administrative de Nantes a décidé l'octroi de la NBI a une ASH faisant fonction en pôle de gérontologie , **le syndicat CGT de l'hôpital de Saint Briec Paimpol Tréguier a demandé à la direction l'application de cette jurisprudence** pour l'ensemble des ASH exerçant en EHPAD / USLD et faisant fonction d'AS. La direction est en cours de vérification de cette décision .

Mouvements sociaux à venir (voir notre site internet)

Du 25 au 28 novembre 2024 semaine de mobilisation pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre.



journée d'action et de grève nationale et intersyndical pour dénoncer l'instauration :

- des 3 jours de carence,
- l'indemnisation des jours d'arrêt maladie de 100 à 90%
- le non versement du GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)

**Rassemblement le 5 décembre 2024
à 11 h au parc des promenades à
Saint Briec.**

Le 10 décembre 2024

Journée de mobilisation régionale CGT pour dénoncer le manque de financement de notre système de santé.



Rassemblement le Mardi 10 décembre 2024 à 14 h au parc des promenades à Saint Brieuc.

Projet de réorganisation

Depuis quelques semaines des projets de réorganisation se profilent sans que les organisations syndicales soient au courant. Toute réorganisation impliquant des changements d'horaires ou d'amplitudes ou des modifications d'activités doit passer en instance. **Pensez à nous prévenir.**

Prime de service

Une note de service DRH 2024/27 vient de sortir afin d'harmoniser les pratiques des 3 sites concernant la prime de service. Cette harmonisation va se dérouler en 2 phases :

La 1^{ère} a été de déterminer le mois de versement qui sera sur la paie de Novembre, avec un versement fixe **de 600 euros brut pour un 100%** (proratisation en fonction de la quotité du temps de travail) et un dégrèvement d'1/30 par jour d'arrêt maladie dans la limite de 30 jours pour cet acompte. Le solde de la prime devrait se positionner en mai (à confirmer).

Au-delà de cette limite, il n'y aura pas d'acompte pour éviter que l'agent rembourse un trop perçu sur le 2^e versement de la prime.

La 2^e phase qui aura lieu début 2025 va se construire avec la direction sur le calcul de la prime dans sa globalité et devra se négocier avec les organisations syndicales.



La CGT aura des propositions à faire.

Temps partiel sur autorisation

Attention pour celles et ceux qui sont concernés par les temps partiels sur autorisation, **n'attendez pas le dernier moment** cf note DRH / ER/AP/ 2024/25 via QR CODE



Arbre de Noël 2024

3 arbres de Noël vont être organisés (un par site). Le syndicat déplore que les enfants des agents des sites de Tréguier et de Paimpol n'aient pas de place de cinéma puisque la fusion a eu lieu au 1^{er} janvier 2024.

Un seul et même établissement = des droits identiques pour tous

Le syndicat CGT a demandé à la direction que les enfants de ces 2 sites perçoivent des places de cinéma au même titre que Saint Briec et dès que possible.

Pour nous contacter :

Site internet : ch-stbriec.reference-syndicale.fr

Site de Saint Briec 02 96 01 72 23 ou 67223 06 81 75 65 77

syndicat.cgt.stbriec@armorsante.bzh

Facebook CGT Hopital de Saint Briec Paimpol Tréguier

Site de Paimpol

syndicat.cgt.paimpol@armorsante.bzh

Facebook CGT CH Paimpol

Site de Tréguier 06 81 75 65 77

Rejoignez la CGT ! Syndiquez-vous !